

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès verbal du
4 novembre 2014

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, mardi le 4 novembre 2014 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et David Boissonneault, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
4 novembre 2014

ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 4 novembre 2014

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Dépôt du rapport du maire
 - 6.3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 6.4 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2014
 - 6.5 Calendrier 2014 des séances ordinaires du conseil
 - 6.6 Séance spéciale pour l'adoption du budget
 - 6.7 Avis de motion pour l'adoption du règlement sur les taux de taxes 2015
 - 6.8 Remboursement au fonds de roulement
 - 6.9 Renouvellement des assurances
 - 6.10 Nomination maire suppléant
 - 6.11 Comités municipaux
 - 6.12 Renouvellement de l'adhésion à la FQM
 - 6.13 Achat d'ordinateurs
- 7 *HYGIENE DU MILIEU*
 - 7.1 Offre de services pour les analyses d'eau potables et usées
 - 7.2 Offre de services pour la mesure des boues
- 8 *AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT*
 - 8.1 Nomination sur le comité consultatif d'urbanisme
 - 8.2 Adoption du deuxième projet de règlement 322 modifiant le règlement de zonage 124
- 9 *LOISIRS ET CULTURE*
 - 9.1 Versement de l'aide financière pour le parc-école Bon-Pasteur
 - 9.2 Renouvellement adhésion Tourisme Centre-du-Québec
 - 9.3 Surveillance au Centre des loisirs
- 10 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 11 *VARIA*
 - 11.1 Brunch annuel Unité Domrémy
 - 11.2 Fête de Noël ORAPÉ
- 12 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*
- 13 *LEVÉE DE LA SEANCE*

Ouverture de la
séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



228-11-2014
Adoption de
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

229-11-2014
Inversion de
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

230-11-2014
Présentation des
comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 12311 à 12362	93 769.98 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	39 578.36 \$
Grand total des paiements	133 348.34 \$

ADOPTÉE

Dépôt du rapport
du maire

Monsieur Sylvain Labrecque, maire, fait dépôt de son rapport sur la situation financière de la municipalité, daté du 4 novembre 2014, tel que prescrit par l'article 955 du Code Municipal. Le texte du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité sera publié dans le bulletin municipal qui sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, conformément à l'article 955 du Code Municipal.

Dépôt des
déclarations des
intérêts
pécuniaires des
membres du
conseil

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la directrice générale fait dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants : Geneviève Ruel, Dave Boissonneault, Lise Bouchard-Lambert, Sylvain Labrecque, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et David Boissonneault.

Dépôt des états
comparatifs au
30 septembre
2014

La directrice générale dépose deux états comparatifs semestriels, soit un premier qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2014, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, et un deuxième qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.

231-11-2014
Calendrier 2015
des séances
ordinaires du
conseil

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui débiteront à 20 h ;

12 janvier, 2 février, 2 mars, 7 avril, 4 mai, 1^{er} juin, 6 juillet, 10 août, 8 septembre, 5 octobre, 2 novembre, 7 décembre 2015.

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ADOPTÉE

Séance spéciale pour l'adoption du budget

La séance spéciale pour l'adoption du budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations aura lieu le mardi 9 décembre 2014 immédiatement après la séance ordinaire.

Avis de motion pour l'adoption du règlement sur les taux de taxes 2015

Avis de motion est donné par le conseiller Benoit Jalbert qu'à une séance ultérieure soit présenté pour adoption, un règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2015 et les conditions de perception.

232-11-2014
Remboursement au fonds de roulement

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil autorise le remboursement annuel au fonds de roulement au montant de 4 770.03\$.

ADOPTÉE

Renouvellement des assurances

Reporté

233-11-2014
Nomination maire suppléant

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal nomme Madame Lise Bouchard-Lambert, maire suppléant, pour la période du 5 novembre 2014 au 4 mai 2015.

ADOPTÉE

234-11-2014
Comités municipaux

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la liste des comités municipaux et leur composition soit la suivante :

Loisir, culture et tourisme	Lise Bouchard, Dave Boissonneault
Sécurité civile	Geneviève Ruel
Voirie, transport	David Boissonneault, Geneviève Ruel
Entretien des bâtiments	Christian Marcoux
Embellissement municipal	Geneviève Ruel, Lise Bouchard-Lambert
Comité consultatif d'urbanisme	Sylvain Labrecque
Comité de la bibliothèque	Benoit Jalbert
Développement économique (industries, commerces)	Sylvain Labrecque, Lise Bouchard-Lambert
Corporation des aînés	Benoit Jalbert
OMH de Lyster	Christian Marcoux, Benoit Jalbert
Comité famille-aînés et responsable des questions familiales	Christian Marcoux
Ressources humaines	Lise Bouchard, Sylvain Labrecque

Le rôle du conseiller responsable d'un comité consiste :

- À assister aux réunions du comité ;
- À être le porte-parole du comité auprès du conseil municipal et celui de la municipalité (orientations et politiques municipales) auprès du comité. À ce titre, les conseillers doivent expliquer aux membres du comité les politiques et décisions adoptées par le conseil, les lois et

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



règlements qui régissent les municipalités ainsi que la responsabilité municipale concernant l'ensemble des citoyens.

ADOPTÉE

235-11-2014
Renouvellement
de l'adhésion à la
FQM

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal renouvelle son adhésion avec la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2015 au coût de 1 711.56\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

236-11-2014
Achat
d'ordinateurs

ATTENDU que les ordinateurs du bureau municipal auront bientôt 5 ans d'utilisation ;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées sur invitation auprès de Micro Zone, PG Solutions, Buropro et Equipements MM ;

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un serveur et de trois postes de travail pour la somme de 4 461.03\$ taxes incluses plus les frais de configurations additionnelles, s'il y a lieu. La somme sera puisée à même le budget de fonctionnement de l'année.

ADOPTÉE

237-11-2014
Offre de service
pour les analyses
d'eau potables et
usées

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte la soumission A-10032 pour les analyses de l'eau potable au montant de 1 559.00\$ taxes en sus. Cette dépense sera puisée au poste Analyse eau potable (02 41300 444).

QUE le conseil municipal accepte la soumission A-10033 de Biolab pour les analyses des eaux usées au montant de 662.50\$ taxes en sus. Cette dépense sera puisée au poste Analyse eaux usées (02 41400 445).

ADOPTÉE

238-11-2014
Offre de services
pour la mesure
des boues

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Avizo pour la réalisation de mesures de niveau de boues et d'échantillonnage au deux étangs d'épuration au montant de 2 703.00\$ taxes en sus. Cette dépense sera puisée au poste Entretien et réparation infrastructures eaux usées (02 41400 521).

ADOPTÉE

239-11-2014
Nomination sur le
comité consultatif
d'urbanisme

ATTENDU le règlement 100 concernant la création d'un comité consultatif d'urbanisme pour la municipalité ;

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal nomme les personnes suivantes sur le comité consultatif d'urbanisme :

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Membre du conseil : Sylvain Labrecque
Résidents de la municipalité : Alain Germain
Michel Fillion
Yves Boissonneault
Viateur Fournier

ADOPTÉE

240-11-2014
Adoption du deuxième projet de règlement 322 modifiant le règlement de zonage 124

ATTENDU quelques personnes étaient présentes à la consultation publique tenue le 4 novembre 2014 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville ;

ATTENDU qu'aucune des personnes présentes ne s'est exprimée au sujet du règlement ;

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte sans modification le deuxième projet de «Règlement numéro 322 modifiant le règlement de zonage numéro 124 afin d'ajouter un usage dans la zone 14AD».

ADOPTÉE

241-11-2014
Versement de l'aide financière pour le parc-école Bon-Pasteur

ATTENDU que la municipalité de Lyster s'est engagée à contribuer financièrement au réaménagement du parc-école de l'école Bon-Pasteur ;

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise le versement de l'aide financière d'un montant de 25 000\$. La somme sera puisée dans l'excédent de fonctionnement affecté parc-école pour un montant de 15 000\$ et le solde de 10 000\$ à même le budget de fonctionnement de l'année au poste (02 70191 970).

ADOPTÉE

Renouvellement de l'adhésion à Tourisme Centre-du-Québec

Reporté.

Surveillance au Centre des loisirs

Reporté.

Période de questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

242-11-2014
Brunch annuel Unité Domrémy de Plessisville

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 2 billets au coût de 15\$ chacun pour le brunch annuel de l'Unité Domrémy. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotions diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

243-11-2014
Fête de Noël ORAPÉ

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE le conseil municipal autorise un montant de 250\$ pour la Fête de Noël des membres d'ORAPÉ. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotions diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

244-11-2014
Adoption du
procès verbal
séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

245-11-2014
Levée de la
séance

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 37.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 4^e jour de novembre 2014.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière